



## EMPLOIS ET RECRUTEMENT

**Le SNES-FSU demande des créations d'emplois d'enseignants pour permettre de diminuer les effectifs des classes en collège et lycée et améliorer les remplacements mais aussi de personnels de vie scolaire et de Psy-EN. Il demande également une entrée dans le métier progressive et accompagnée et donc de revoir la formation des stagiaires, avec notamment un service en responsabilité d'un maximum de 6h.**

- Je partage votre position sur la création d'emplois d'enseignants pour permettre la réduction des effectifs dans les classes. C'est une question de bon sens et cela doit être une priorité pour le nouveau Gouvernement, tout comme l'accompagnement des professeurs débutants.
- Fils d'une proviseure aujourd'hui à la retraite et conscient des responsabilités et des tâches des chefs d'établissement, je ne peux qu'être favorable à l'augmentation des moyens pour encadrer la vie scolaire et les personnels associés (infirmiers, médecins scolaires, assistants sociaux...)

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**Le SNES-FSU demande la reconnaissance des personnels – concepteurs de leurs métiers – dans leur travail, le respect de leur statut, de leur qualification et leurs droits et la prise en compte du travail collectif dans le temps de service. Il demande également une formation continue qui réponde aux attentes et besoins des personnels. Enfin, il demande une cessation progressive d'activité en fin de carrière.**

- 1/ Un obstacle majeur aux apprentissages est le trop grand nombre d'élèves par classe : quelles mesures envisagez-vous pour lutter contre la surcharge des effectifs ?
- 2/Quelle est votre conception de la formation des maîtres et de l'entrée dans le métier ?

- Concernant les conditions de travail, vos propositions répondent à la logique de toute activité professionnelle.

## AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

**Le SNES-FSU demande le maintien des trois voies de formation, des contenus de formation et des grilles horaires nationales d'enseignement intégrant des dédoublements, la gestion des personnels sous la responsabilité de l'État. Il demande de respecter la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants. Il demande enfin de travailler à une refonte de la carte scolaire intégrant les objectifs de mixité sociale.**

Etes-vous favorable à un élargissement de l'autonomie des établissements ? Si oui, dans quels domaines ?

- Sur l'autonomie des établissements, je suis favorable à un élargissement et je souhaite le respect de la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants.

## L'AMBITION DU SECOND DEGRÉ

**LE SNES-FSU demande un second degré cohérent de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. Cette scolarité devra s'appuyer sur les enseignements disciplinaires ayant le souci de démocratiser, c'est-à-dire de lutter contre les inégalités afin de permettre l'accès à un baccalauréat conforté. L'orientation devra être repensée pour développer l'estime de soi, l'envie d'apprendre, de réussir et construire sa place dans la société.**

- 1/ Quels sont pour vous les objectifs de la scolarité obligatoire ?
- 2/ Quelles mesures prendrez-vous pour viser partout la mixité scolaire et sociale, réduire les inégalités face aux apprentissages, prévenir et résorber l'échec scolaire ? Quelle politique entendez-vous mener vis-à-vis de l'enseignement privé ?
- 3/ Qu'envisagez-vous pour le collège ? Reviendrez-vous sur la réforme de 2016 ? Si oui, comment et avec quels objectifs ?
- 4/ Etes-vous favorable à une réforme du baccalauréat ? Si oui, laquelle ?

- Pour l'ambition du second degré, je reste persuadé qu'il faut arrêter d'empiler les réformes les unes sur les autres. L'essentiel, à mon sens, est de prévenir et de résorber l'échec scolaire plutôt que de vouloir à chaque fois réformer le collège, puis le lycée, puis le baccalauréat etc...

- Concernant le privé : je suis un ancien élève de l'école de la République et je suis fondamentalement attaché aux services publics.

### **CARRIÈRES, SALAIRES, PENSIONS**

**Le SNES-FSU demande de programmer un plan de rattrapage des salaires et que la plupart des indemnités soient intégrés dans le traitement. Il demande aussi d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités.**

- 1/ Etes-vous favorable à une augmentation des salaires des personnels de l'Education Nationale ? Par quels moyens ?
- 2/ Envisagez-vous des mesures d'indexation des pensions de retraite sur les évolutions salariales ?
- 3/ Quelle politique comptez-vous mener pour résorber la précarité dans le second degré de l'Éducation nationale (accès au statut par titularisation, gestion...) ?

- Je partage votre inquiétude concernant les carrières, les salaires et les pensions. Je souhaite vous préciser que pour ma part, je suis opposé à la hausse de la CSG qui aura des répercussions sur les retraites.

### **SPECIFICITES ACADEMIQUES**

- 1/ Politique des langues : Etes-vous favorable au bilinguisme ? Avec quels moyens ? Comment comptez-vous garantir un accès plus large aux langues dans toute leur diversité (espagnol, portugais, italien, arabe, russe, turc, etc) ?
- 2/ Laïcité : Quelle est votre position sur l'enseignement religieux en Alsace ?
- 3/ Apprentissage : Quelle place réserverez-vous à l'apprentissage ? Selon vous, faut-il rattacher l'intégralité des formations par apprentissage au service public d'éducation ?
- 4/ Orientation : Engagez-vous un plan de reprise par l'Etat des CIO départementaux ou financés actuellement par les collectivités locales ? Cela afin de garantir à toutes les familles un service public d'orientation de proximité ?

- Je suis favorable au bilinguisme. Vous trouverez ci-joint, pour votre parfaite information, l'intervention que j'ai faite à l'Assemblée nationale en novembre 2016 lors du débat sur la proposition de loi portant sur la promotion des langues régionales. J'ai activement participé à la rédaction de ce texte que j'ai défendu et bien entendu soutenu en Séance.

- L'enseignement des langues vivantes (tout comme le latin ou le grec d'ailleurs) n'est malheureusement pas une priorité dans notre pays et c'est dommage car nos jeunes ont moins d'atouts en poche pour partir étudier ou travailler à l'étranger. Il y a un véritable travail de fond à faire dans ce domaine pour permettre aux élèves d'être formés efficacement et de mieux maîtriser les langues étrangères.

- Quant à l'orientation, il s'agit d'un problème important pour bon nombre de familles qui doivent pouvoir s'appuyer sur un service public d'orientation de qualité et de proximité.

Proposition de loi sur la promotion des langues régionales  
Séance du mercredi 30 novembre 2016  
Intervention de M. Eric ELKOUBY  
Député du Bas-Rhin

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre,  
Madame le Rapporteur,  
Mes chers Collègues,

A de nombreuses reprises déjà, le Parlement s'est saisi de textes de loi relatifs aux langues régionales de France. C'est donc avec une certaine émotion que je prends la parole devant vous aujourd'hui, dans le sillage d'Armand JUNG, mon prédécesseur à l'Assemblée nationale et auteur d'une proposition de loi relative au développement des langues et cultures régionales en décembre 2010. Je souhaite lui rendre hommage ainsi qu'à sa persévérance pour défendre les langues régionales.

Car il en faut, de la persévérance, dès lors qu'on s'intéresse aux langues régionales ! En 1999 déjà, j'ai suivi avec intérêt le débat sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe. Et je me souviens avec précision de ce moment où le Gouvernement de Lionel JOSPIN venait de signer la Charte. Nous en étions à l'étape décisive de la ratification de cette Charte lorsque le couperet du Conseil constitutionnel, saisi par l'ancien Président de la République Jacques CHIRAC, est tombé, mettant un terme transitoire et malheureux à ce débat.

Il aura fallu attendre une quinzaine d'années pour que ce dossier soit à nouveau examiné par notre Assemblée par le biais, cette fois, de la proposition de loi constitutionnelle visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, portée par Jean-Jacques URVOAS. Ce texte, je tiens à le souligner, a été adopté à une très large majorité qualifiée avec 361 voix « Pour » en janvier 2014. Il s'agissait d'une étape essentielle pour parvenir enfin à cette ratification tant attendue. Mais c'était sans compter sur la volonté clairement affichée du Sénat de saboter ce travail de longue haleine en déclarant abruptement qu'il n'y avait pas lieu de délibérer. Quelle honte !

Il n'existe, en somme, aucun statut légal pour les langues régionales mais seulement une politique de tolérance, parfois bienveillante, parfois hostile.

Mais toujours à force de persévérance, nous abordons une nouvelle fois ce thème aujourd'hui par le biais de cette proposition de loi concrète sur la promotion des langues régionales. Le texte qui nous est soumis est sans doute l'une de nos dernières chances de reconnaître – enfin ! – une grande partie de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Je voudrais d'ailleurs saluer la détermination et les progrès de ce texte orienté vers l'enseignement, la signalétique et la diffusion médiatique de nos langues régionales.

Est-il nécessaire de rappeler les principes qui guident la Charte européenne du Conseil de l'Europe, dont le siège, je tiens à le rappeler, est à Strasbourg, dans ma circonscription ?

1. La langue française est notre langue officielle.
2. La République française reconnaît les langues et cultures régionales sur son territoire.
3. La politique en matière de langues et cultures régionales doit s'inscrire davantage dans le cadre de la décentralisation.
4. Apprendre une langue régionale est un acte volontaire qui doit être offert à tous.

Est-il vraiment nécessaire de rappeler, à ce stade du débat, que les langues régionales ne menacent pas l'unicité de notre République et que la France n'est pas une citadelle assiégée ? Reconnaître les langues régionales ne signifie pas que l'on cède à des pressions communautaristes. Au contraire ! C'est reconnaître notre patrimoine et notre richesse culturelle.

La France a la chance de compter sur son territoire, en Métropole et en Outre-Mer, 75 langues différentes. Toutes ont leur histoire, toutes ont généré une culture spécifique et une littérature souvent brillante. Toutes ont servi de vecteur à une pensée, à des croyances, à des sentiments précieux dans leur singularité.

Nos voisins européens, qui, pour la plupart ont initié depuis longtemps des politiques extrêmement généreuses en vue de promouvoir leurs propres langues régionales, attendent de nous un geste fort en la matière.

La France se doit de participer à ce large mouvement international de reconnaissance de la pluralité linguistique, en soi salutare, parce qu'il est l'un des truchements par lesquels sa voix est appelée à gagner encore en influence.

Non, la République n'a rien à craindre des langues régionales. Justement, elle a besoin, aux côtés d'une langue française forte, de langues et cultures régionales qui font toute la grandeur de notre pays aux identités marquées.

Chers Collègues,

Aux frileux qui considèrent que les langues régionales peuvent être un danger pour le socle républicain, je veux dire qu'elles sont une partie intégrante de notre édifice linguistique, qu'elles sont la reconnaissance de nos traditions. A travers les 8 articles de cette proposition de loi, c'est l'enseignement des langues régionales de la maternelle à l'université, la généralisation de la signalétique ou la diffusion médiatique paritaire qui sont reconnues. C'est un signe d'espoir et d'avenir pour l'alsacien, pour le mosellan, pour l'occitan, pour le basque, pour le corse, pour le breton, pour le catalan... en somme, un espoir et une espérance pour notre pays : la France !

Merci.